# LES CAHIERS DE L'INSTITUT



Affiche de l'atelier populaire de l'Ecole des Beaux-arts, [3 juin 1968], coll. Malheurty/IHS-CGT cheminots, AFF 01/07.

CAHIER Nº 65 2° Trimestre 2018





### Édito, Laurent Brun

1968 : Au printemps de quoi rêvaient-ils ? Et elles ?

- Préambule
- Les préludes au mouvement de mai...
- le mouvement chez les cheminots
- Les jeunes, les femmes : de plain-pied dans le mouvement de ce printemps
- Enseignements, suites et prolongements de mai-juin 1968
- Mai-juin 1968 a permis de sauver notre régime spécial de protection sociale

Et maintenant... Patrick Chamaret

Morceaux choisis; entendus en mai... (Jean Ferrat, Claude Nougaro, Francis Lemarque, Georges Moustaki, Renaud)

page 3

page 5

page 5

page 6

page 9

page 12

page 16

page 22

page 26

page 27

Rédaction: Ihs Cgt Cheminots - Coordination Christiane Roulet

Conception: PAO Cgt fédération des cheminots

Impression: Rivet

Photos couverture et pages intérieures : Sources photos de ce cahier : IHS Cgt des cheminots - Pascale Lalys

263, rue de Paris - case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 84 40 - Fax 01 48 57 10 36 - Ihs@cheminotCgt.fr - www. Ihs.cheminotCgt.fr

Les cahiers de l'Institut - ISSN: 2101-3721





Manifestation du 13 mai 1968 à Paris, © Marcel Lorre, Fi35/7



50 ans après les luttes de mai 1968, les commémorations voulues par le pouvoir ressemblent à l'écriture d'une fiction : dans les images d'Epinal véhiculées par les média, la lutte a été spontanée, essentiellement étudiante, et motivée par la volonté de libération des mœurs.

Un raccourci qui arrange bien nos adversaires puisqu'elle gomme la place centrale de la CGT, des grèves, de leur ampleur, de leur aspect démocratique, la question de l'organisation de la lutte avec les occupations d'usines, et l'aspiration à la justice sociale qui a été à l'origine de l'élargissement de la mobilisation à des millions de travailleurs.

Les capitalistes cherchent presque maladivement à effacer ces faits de la mémoire collective car cette mobilisation massive, déterminée, est encore ce qu'ils craignent aujourd'hui.

Lorsqu'ils ont lancé la réforme ferroviaire en début d'année, ils pensaient en terminer avec les cheminots en quelques semaines. Mais le formidable outil qu'est la CGT, a permis de s'opposer à leur stratégie. Grâce à lui, nous avons été en capacité de nous adresser massivement aux usagers, d'organiser des initiatives quotidiennes, de gagner une mobilisation importante sur chaque séquence de grève et de tenir plus de 2 mois, d'organiser en quelques jours le vote de près de 100 000 cheminots... Face à un Gouvernement autoritaire, c'est bien d'une CGT militante, active, inventive et plus forte dont nous avons besoin.

Commémorer les luttes de mai 68 ce n'est pas seulement s'en souvenir avec émotion, c'est surtout analyser ce qui, dans le contexte de l'époque, a permis la victoire. Grâce à ce livret de l'IHS, nous disposerons d'un outil supplémentaire pour comprendre le passé et imaginer les conditions de la victoire d'aujourd'hui.

Laurent Brun - Secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots



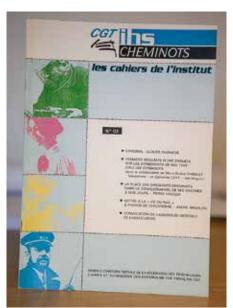
# **Bulletin d'adhésion 2018 IHS CGT Cheminot**

263, rue de Paris Case 546 - 93515 Montreuil Cedex Courriel : ihs@cheminotcgt.fr

□ Membre adhérent individuel :				
☐ M. ☐ Mme ☐ Melle NOM : Prénom : Syndicat ou section				
☐ Membres associés : structures syndicales cheminotes CGT :				
□ Syndicat Exécution de : □ Syndicat UFCM de : □ Section de retraités de : □ Section de retraités de :				
□ Personnes morales (CCE, CE, Mutuelles, Associations):				
□ Nom:				
☐ Abonnement seul aux cahiers				
Adresse complète (selon votre situation ci-dessus)  Téléphone				
Barème des cotisations 2018  -Membres adhérents individuels : 26 €  - Membres associés : Syndicats exécution / maitrises et cadres / section de retraités :  ≤ à 30 : 16 €; de 31 à 100 : 32 €; > à 100 : 85 €  - Personnes morales (CCE, CE, Mutuelles, Associations) : 105 €  - Membres fondateurs UFCM (nationale) : 420 €  - Membres fondateurs Secteurs Fédéraux : 210 €  - Abonnement seul au cahier : 26 €				



# 1968 : Au printemps de quoi rêvaient-ils ? Et elles ?



Cahier IHS CGT Cheminots n°2 - © P. Lalys



Cahier IHS CGT Cheminots n°34 - © P. Lalys

# **Préambule**

L'IHS a 20 ans! Les cahiers de l'Institut en ont tout autant puisque, d'emblée, il fut décidé par ses initiateurs de créer une publication qui permettrait le relais de nos recherches sur l'histoire sociale des cheminots, la diffusion des archives de la Cgt concernant les mouvements forts de cette histoire, et qui serait le support de diffusion des témoignages à recueillir auprès des acteurs, ou dans les traces écrites qu'ils ont laissées.

Ainsi, le n° 2 de nos cahiers livrait une enquête réalisée auprès de militants engagés dans l'action de mai-juin 1968. Plusieurs publications ont complété cette approche à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de ces événements à l'instar de Paris saint Lazare, PACA, Paris sud Est.

En 2008, l'Institut récidivait avec, cette fois-ci, un numéro spécial (cahier n° 34) argumenté sur ce même mouvement, reprenant le déroulement précis de la grève jour après jour, dans les entreprises et chez les cheminots en particulier, sa gestion au quotidien, ses comités de grève, sa genèse et ses acquis.

Il reste utile de se reporter à ces travaux pour qui veut connaître et comprendre ce mois de mai si particulier de l'histoire sociale en France, qui connut des expressions diverses dans d'autres pays, et qui reste encore à explorer et étudier. Notamment dans la singularité avec laquelle s'exprimaient aussi intensément la solidarité et les convergences : salariés/étudiants ; ouvriers/intellectuels...

Moment d'expressions tous azimuts où la parole de tous visait à l'émancipation ! À la mise en question dans une multitude de domaines.

Aujourd'hui, cinquante années sont passées qui nous font remettre l'ouvrage sur le métier dans ce 65° numéro de nos cahiers¹. Nous avons privilégié une approche au plus près des jeunes, des femmes, du mouvement étudiant, des acquis et de leurs prolongements.

En coopération avec le CCGPF des cheminots, l'Institut d'histoire de la Fédération Cgt a contribué, à partir de ses archives photos et documents, à une exposition présentée dans les centres de vacances où ce cahier est à la disposition des résidents. Point de vue sur la plus large grève générale que la France ait connue au cours du XX° siècle, il ne prétend pas à l'exhaustivité sur le sujet mais il rapporte des faits, il rappelle un contexte, social notamment, qu'un trop grand nombre de commentateurs voudraient faire oublier.

Et pour cause : En réduisant le mouvement de mai/juin 1968 à une fièvre estudiantine, ce qui n'était de toute façon pas le cas, en laissant croire à un seul phénomène d'évolution sociétale, en confisquant l'image d'un combat pour de meilleures conditions de vie et de travail, pour plus de droits et de démocratie, ce sont les convergences sur une possible remise en question de la marche du monde que les détracteurs du printemps 1968 veulent empêcher.

Et c'est tout le débat que nous souhaitons poursuivre avec ce cahier, à la lumière du passé et du présent.

1 - Ont participé à la rédaction de ce cahier : Jean-Pierre Bonnet ; Patrick Chamaret ; Claude Marache ; Christiane Roulet ; Maurice Samson.



# Les préludes aux mouvements de mai...

On a déjà beaucoup répété à propos des mouvements du printemps 68, et il faut à nouveau le rappeler, qu'ils n'ont pas émergé spontanément et encore moins dans un ciel serein.

Dans plusieurs pays du monde s'expriment de plus en plus des mouvements pacifistes dans lesquels la jeunesse prend une place importante. Dans ce contexte, l'année 1968 est celle des grandes manifestations en faveur du Vietnam. Les mouvements étudiants notamment sont mobilisés contre l'impérialisme américain. Ils s'expriment aussi en opposition aux rigidités, en critique de l'autorité, contestant tout autant les institutions universitaires que les modes de diffusion et d'accès aux savoirs. Ainsi en est-il au Japon, en Allemagne, en Italie, en Pologne notamment.

En Tchécoslovaquie, la tentative de réforme du socialisme, soutenue par la jeunesse dans ce qu'on a appelé « le printemps de Prague », sera écrasée par le pouvoir soviétique.

Aux États – Unis où les concerts de Bob Dylan, Donovan et Joan Baez sont de vrais meetings, l'opposition à la guerre du Vietnam s'exprime massivement (100 000 manifestants à New York en avril 68!); de même que se poursuivent les manifes-

tations contre la pauvreté et pour les droits civiques de la population noire, manifestations réprimées sous les balles de la police américaine sur les campus. Rappelons que le pasteur Martin Luther King prix Nobel pour la paix est assassiné le 4 avril 1968 à Memphis.

Les temps changent en cette moitié du XXe siècle : Outre la sensibilisation à l'égard des mouvements pacifistes et altermondialistes que l'on vient d'évoquer, le rejet des dogmatismes, le refus de l'autorité sont de plus en plus prégnants. Les idées évoluent en même temps que les changements consécutifs à la croissance économique, au déclin de la paysannerie et à l'exode rural qui bouleversent le rapport ville/campagne : on assiste alors à l'émergence de la conscience vis-à-vis de la dégradation de l'environnement. Dans un tout autre domaine, l'accès à la pilule contraceptive va rencontrer la revendication grandissante de l'égalité des sexes et les prises de paroles des mouvements féministes (même si celles-ci se manifesteront surtout dans les prolongements de mai).

En bref, la coupe du mécontentement était pleine. Elle n'attendait plus que quelques opportunités pour déborder en grève généralisée que personne n'avait prévue dans les formes qu'elle a prises. Ce d'autant plus que les violences qu'on allait connaître vis-à-vis des mouvements étudiants étaient déjà de plus en plus fréquents dans les entreprises où se déroulaient des luttes.

Sur les murs de mai...

« Soyez réalistes, demandez l'impossible »

En France particulièrement, les étudiants revendiquaient la démocratisation de l'Université dans son fonctionnement et en faveur d'une ouverture aux classes populaires. Paris est en fait l'épicentre d'une révolte estudiantine partagée à l'échelle du continent. La contestation portait sur le contenu et les méthodes d'enseignement verticales mais aussi contre une société conservatrice et dépassée.

Or, s'il n'est pas question de laisser dissoudre le conflit social de 68 dans les sujets de société et de libéralisation des mœurs comme le voudraient certains qui en fait craignent toujours la mise en mouvement des salariés, pour autant il ne serait pas juste de les ignorer ou de les minimiser comme données importantes des événements du printemps 68.

2 - Éric « Puisqu'il avait une incidence directe sur la marche de l'économie, le changement d'humeur de la main-d'œuvre était autrement plus lourd de conséquence que la grande explosion de troubles estudiantins autour de 1968, bien que les étudiants aient donné du matériau plus spectap.377 - Éditions culaire aux média et davantage à se mettre sous la dent aux commentateurs (...) 1968 ne fut donc ni une fin ni un commencement : juste

Déjà l'absence de trêve sociale pendant la guerre d'Algérie, avec même des grèves fortes, puissantes et parfois stimulées par une unité d'action entre les deux plus puissantes organisations syndicales que sont la Cgt et la Cftc, éventuellement la

Fen et Fo, marque le climat social dans une France malade de cette guerre.

Et en 1968, le souvenir est durablement et douloureusement présent de cette manifestation du 8 février 1962, réprimée par une charge policière meurtrière au métro Charonne qui fit 9 victimes, toutes syndiquées à la Cgt.

Dans les esprits aussi, la grande grève des mineurs en mars 1963, victorieuse sur les revendications et sur les atteintes au droit de grève sous menaces de réquisitions marquent toutes les autres corporations qui vont multiplier les luttes au cours du premier trimestre de 1963. La conscience grandit que des succès revendicatifs étaient possibles. Sauf dans les têtes du Cnpf de l'époque qui bloque toutes relations avec les organisations syndicales.

L'Etat patron ne se comporte pas différemment. Dans un contexte de croissance explosive de l'économie mondiale et d'essor de la finance offshore, où les États-Unis sont pris comme modèle de la société capitaliste industrielle, le Vème plan précise le but recherché : « Créer dans les principales branches d'activité quelques groupes d'envergure internationale qui auraient toute latitude pour procéder à des fermetures ou à des regroupements d'usines »

Hobsbawm; « L'Âge des extrêmes Histoire du court XXe siècle »; Complexe/

Ainsi s'affirme, au milieu des années 60, un processus de concentration dans lequel l'État accroit son emprise et ses interventions au service des plus gros possédants industriels et financiers.

Les chemins de fer reconstruits après les dégâts matériels de la seconde guerre mondiale, l'électrification du réseau, la modernisation de l'entreprise nationale, devaient en toute logique faire de la Sncf la pièce maîtresse d'une politique des transports voyageurs et marchandises orientée vers les besoins publics en plein développement. L'orientation du Gouvernement fut tout autre : les entreprises publiques sont mises au service des grands groupes capitalistes dont l'État souhaite et facilite le développement.

En mode d'accompagnement de cette politique : le refus du patronat et des représentants de l'État de toute discussion et/ou négociation sur les revendications salariales et de conditions de travail. La mode est aux rapports confiés à des missions extérieures : rapport Massé sur l'évolution des salaires; rapport Toutée sur une politique des revenus; commission Grégoire pour la mise en place d'outils de statistiques.

La modération salariale est imposée qui entre en opposition aux besoins de consommation, eux-mêmes stimulés par les progrès techniques et scientifiques qui boostent une production croissante de biens et produits manufacturés.

Les impératifs de compétitivité dans ce contexte de concurrence internationale servent de justificatifs aux restrictions sociales et à l'austérité, tandis que la volonté affirmée de développer les grands groupes de taille internationale justifie, pour le pouvoir en place, l'attribution de privilèges aux intérêts privés les plus puissants!

L'inflation se poursuit ; les prix augmentent ; le chômage empire ; la charge fiscale s'alourdit. Les libertés syndicales sont remises en cause.

### Des idées de « tous ensemble » face à ce mur de refus systématiques commencent à s'imposer chez les travailleurs.

D'autres évolutions rendent crédibles cette prise de conscience : La tendance « reconstruction » de la Cftc devenue majoritaire et transformée en Cfdt au congrès de novembre 1964 n'a pas seulement rompu avec la référence confessionnelle; elle s'est tournée vers l'unité d'action syndicale. Un accord Cgt/Cfdt est conclu en janvier 1966 appelant à l'unité d'action à tous les niveaux et dans toutes les professions.

Une succession d'actions multiples jalonnent l'année 1966 dont une puissante grève le 17 mai regroupant tout le secteur



La Tribune des cheminots, 4 C 1, n°397, 14 mars 1968

public et nationalisé ainsi que diverses professions du privé. Les mobilisations continuent à se développer dans le courant de l'année 1967 et à nouveau le 17 mai, grève nationale cette fois-ci, encouragée par son caractère unitaire et soutenue par les partis de gauche Pcf et Fgds, ce qui en accentue la nature politique, après les pouvoirs spéciaux votés par l'Assemblée Nationale pour procéder par ordonnances sur cinq secteurs : la recherche du plein emploi ; la participation aux fruits de l'expansion des entreprises ; l'adaptation des entreprises aux conditions de la concurrence ; la réforme de la sécurité sociale; la modernisation et la reconversion des secteurs aux structures mal adaptées.

Des formes d'action de longue durée voient le jour, impulsées par cet accord d'unité d'action.

Chez les cheminots, l'unité d'action syndicale eut sa propre expression. La fédération Cgt avait élaboré courant 1965 3-LTC une série de propositions regroupées dans un document : février 1968



« Pour une gestion démocratique de la Sncf ». Ce sont ces propositions qui ont servi de base de discussion pour l'élaboration d'un projet commun à toutes les organisations syndicales de l'époque (Cgt, Cfdt, FO, Fac, Cgc, Fgaac) lors de négociations sur « les prolongements sociaux de la modernisation de l'entreprise » début mai 68!

Les propositions Cgt avaient été présentées à la presse le 29 février 1968 avec la précision qu'elles « pourraient être retenues par un gouvernement soucieux de mettre en œuvre une politique des transports conforme à l'intérêt de la Nation » et qu'elles pouvaient aussi (...) « contribuer à l'élaboration d'une politique des transports commune aux partis de gauche dans le cadre d'un programme démocratique de gouvernement<sup>3</sup> »

Parallèlement en effet c'est une autre forme d'union que réaffirme la Confédération en cette année 1967, notamment en décembre où elle engage des pourparlers avec les groupes parlementaires de gauche (PSU, PC, PS) en vue d'obtenir l'abrogation des ordonnances, la satisfaction des revendications immédiates et l'engagement de discussions dans l'objectif d'un programme commun de gouvernement. Rappelons que déjà en 1961 la Cgt dans son 33° congrès posait la question de l'union des forces de gauche comme condition à l'alternative au Gaullisme!

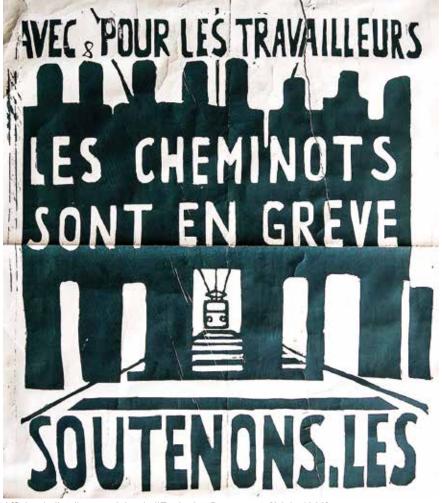
« Nous voulions un monde qui ne soit aux ordres ni de Washington ni de Moscou, et nous voulions redonner au socialisme son visage humain. Le visage hideux du capitalisme nous répugne tout autant qu'hier (...) Nous ne nous souvenons pas d'une grande farce ou d'une grande rigolade, mais surtout d'un moment intense où des millions de personnes se sont mises à exister ».

> Alain Cyroulnik, collectif « Ensemble » ; Alain Krivine, ex dirigeant de la LCR Dans *Le Monde* du 24/01/2018

Comme il apparait, les motivations étaient nombreuses pour cette explosion de mai 68 et la fabuleuse libération de la parole qui s'y est produite où l'on mesure les ferments des convergences possibles.

Au chapitre de ces convergences, non seulement la jeunesse ouvrière adhère en général aux contestations des étudiants et lycéens, mais elle le fait d'autant plus naturellement qu'ellemême est porteuse de revendications nouvelles. Ainsi les jeunes cheminots qui, outre les revendications salariales partagées avec leurs aînés exigeaient depuis quelque temps : du temps pour le sport et la culture ; une réorganisation de l'apprentissage, l'instruction et le perfectionnement pendant le service ; des logements aux loyers accessibles aux célibataires et jeunes ménages ; des maisons de la jeunesse et de la culture ; l'éligibilité à 18 ans et le droit de vote à 16 ans pour les élections professionnelles.

Ce mois de mai que la Cgt avait initié comme « le mois de la jeunesse » couvait depuis longtemps. Il ne demandait qu'à éclore!



Affiche de l'atelier populaire de l'Ecole des Beaux-arts, [3 juin 1968], coll. Malheurty/IHS-CGT cheminots, AFF 01/07.



# « Une première expérience d'autogestion d'une grève générale<sup>4</sup> »

# Le mouvement chez les cheminots



Vote des cheminots lors d'une Assemblée générale Gare de l'Est à Paris, © DR. Coll. IHS-CGT cheminots, 6 Z

La clé du succès de la grève de 1968 provient pour une large part d'un choix stratégique : celui de confier l'initiative à la base militante

### Le déclenchement de l'action.

Dans le contexte de mobilisation du mois de mai, la Fédération Cgt des cheminots ne lance pas de mot d'ordre de grève générale, mais elle donne aux syndicats le cadre de l'action. Elle rappelle le 14 mai le cadre revendicatif « pour l'augmentation des salaires et retraites ; la réduction du temps de travail et le retour aux 40 heures en 5 x 8 sans diminution de salaire ; l'abrogation des ordonnances démantelant la sécurité sociale ; l'aboutissement de diverses revendications catégorielles » Par ailleurs, la Fédération appelle ses militants à prendre « toutes initiatives de nature à élever les conditions de la lutte » et propose l'organisation de rassemblements sur les lieux de

travail pour permettre aux cheminots de décider des formes

de leur action. Ceci débouche en 48 heures (les 17 et 18 mai)

sur une grève générale et unitaire en dépit des hésitations des fédérations FO et Cfdt.

### La conduite de l'action.

La grève avec occupation des lieux de travail implique très vite la mise en place d'un dispositif militant nécessaire pour le bon déroulement de l'action : élection de comités de grève, tenue d'assemblées générales et de débats, diffusion de l'information, établissement de contacts avec l'extérieur et avec les non-grévistes. Tout ceci apparait comme une mise en pratique du principe de « syndicalisme démocratique » en débat depuis plusieurs années à la Cgt.

La grève implique aussi des dispositions concrètes sur l'occupation des lieux de travail : assurer la sécurité et donc la surveillance et l'entretien des installations ; organiser la vie quotidienne ; gérer le stock des marchandises en instance et en particulier celui des denrées périssables. En outre, la démarche syndicale unitaire, qui correspond à l'aspiration des cheminots en lutte, est gage d'une issue positive de l'action.

4 - Expression utilisée par Georges Séguy : « Résister » L'Archipel 2008)

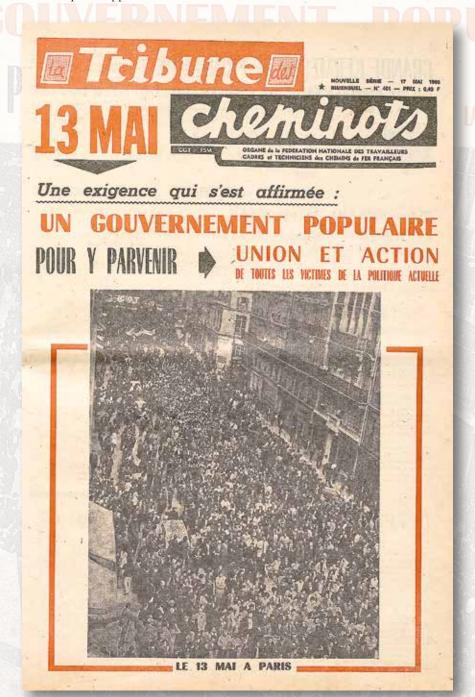


# Une victoire syndicale, fruit d'un rapportsudes

# L'intransigeance initiale des pouvoirs publics.

Durant les années 1960, le pouvoir est à l'offensive contre le mouvement social : la règlementation du droit de grève dans les services publics en est l'exemple emblématique. Dans ce contexte, le ministre de tutelle se montre sourd à toutes les demandes NATIONALE DES TRAVAILLEURS du mouvement syndical cheminot lors d'une audience accordée le 17 avril 1968 aux des CHEMINS de FER FRANÇAIS organisations syndicales, et déclare ainsi que « la réduction de la durée du travail est incompatible avec la politique de la direction de la Sncf »

Un mois plus tard, le 22 mai, dans un contexte de grève générale solidement installée, le même ministre continue à ignorer les demandes de négociations des organisations syndicales et se contente de proposer la poursuite du dialogue « dès lors que le désir de reprendre le service public apparait ».



La Tribune des cheminots, 4 C 1, n°401, 17 mai 1968



### La détermination et l'unité sans faille du mouvement.

L'arme la plus efficace pour contraindre les pouvoirs publics au recul est le front commun des grévistes. Face à diverses manœuvres politiques visant à utiliser le mouvement de grève pour promouvoir une éventuelle alternance politique sans contenu social défini, la démarche syndicale est claire : -maintenir l'objectif initial de la grève qui « reste la satisfaction des revendications économiques et sociales pour lesquelles elle a surgi » (Benoit Frachon) -maintenir l'unité à tout prix.

C'est l'objet du communiqué du 23 mai dans lequel les fédérations de cheminots s'engagent à refuser toute négociation séparée.

Après une semaine de tergiversations ministérielles, les négociations s'ouvrent enfin le 1<sup>er</sup> juin. La détermination des grévistes et la fermeté des délégués syndicaux permettent l'établissement du procès-verbal du 4 juin qui acte le résultat des négociations.

### De substantielles avancées dans la satisfaction des revendications.

Le rapport des forces permet d'obtenir des engagements précis sur l'ensemble des questions qui restaient en suspens depuis des années.

Concernant les rémunérations, outre le paiement des jours de grève, les salaires sont relevés de 10% à 16% selon les échelons, avec répercussion automatique sur les retraites.

Concernant les conditions de travail, la durée hebdomadaire du travail est réduite de 46 h à 44 h 30 dès le 1<sup>er</sup> juillet 1968 et sera ramenée à 40 h par étapes. Les congés annuels réglementaires du personnel d'exécution passent de 26 à 28 jours. Le travail de nuit fait l'objet d'aménagements. Pour la suite, tous les problèmes relatifs aux conditions de travail seront évoqués au sein de la commission mixte du statut.

Concernant les droits syndicaux, le protocole de juin 1948 sera mis à jour après discussion à la commission du statut. Il s'agira de fournir aux organisations syndicales les moyens de leur expression (locaux, heures de formation), et d'assurer leur représentation dans les structures et dans la gestion des œuvres sociales. Le vote par l'Assemblée Nationale de la loi du 27 décembre 1968 donnera force de loi à tous ces engagements.

Parallèlement, une circulaire du 12 juillet 1968 rétablit la Cgt dans les droits de représentation dont elle était exclue depuis 1950. La mise en œuvre de cet engagement sera longue puisque la présence de la Cgt au Conseil d'Administration ne sera effective qu'en 1972. Cette somme d'acquis est donc considérable, mais leur application, inévitablement progressive, nécessitera une grande vigilance syndicale, et parfois de nouvelles mobilisations.



Affiche de l'atelier populaire des beaux-arts, [12 juin 1968], coll. Malheurty/IHS-CGT cheminots, AFF 01/03



# Les jeunes, les femmes de plain-pied dans le mouvement de ce printemps

Des symboles et des images caractérisent mai-juin 1968 autour de l'émergence des jeunes et des femmes dans le conflit. Les jeunes autour des étudiants surtout. Les femmes autour de leur émancipation.

Des symboles et des images justes mais limitatifs ne laissant guère de vision des travailleurs même quand ils sont jeunes, ni des femmes quand elles sont travailleuses et pas plus si elles sont jeunes et femmes travailleuses!

Un second aspect est aussi souvent mis en avant pour caractériser cette séquence du Printemps 1968, c'est la spontanéité du mouvement et son embrasement tendant à discréditer les organisations syndicales et surtout la Cgt, la plus importante, ainsi jugée en décalage du mouvement « spontané qui se déclenche », alors que d'autres (syndicats étudiants ou autres groupements politiques) seraient en phase avec le mouvement de révolte.

Il nous semble nécessaire, preuve à l'appui, avec nos sources syndicales comme pièces à conviction, de montrer l'activité syndicale déployée en direction des jeunes et des femmes dans la corporation cheminote mais aussi au plan interprofessionnel, et leur impact évident dans le mouvement et dans les conquêtes sociales et sociétales qui ont suivi.

# Les jeunes

(Le périmètre de cette approche concerne les moins de 30 ans)

En 1968, ils représentaient 62 998 cheminots et cheminotes sur 303 200, dans les 2 années qui suivirent 1969 et 1970, ils montèrent respectivement à 66 043 et 67 876 alors que l'effectif global diminuait sensiblement passant à 295 900 à 292 200.

### Effectifs des moins de 30 ans

Sources rapport annuel de la caisse de prévoyance

Années	Nombre	%	Affiliés Actifs CP
1965	73 239	21,74	336 860
1966	70 329	21,48	327 350
1967	65 553	20,86	314 200
1968	62 998	20,75	303 600
1969	66 043	22,32	295 900
1970	67 876	23,23	292 200

### Par tranches d'Ages

Années	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 à 30 ans
1965	14 065	27 665	31 509
1966	12 185	27 532	30 612
1967	8 748	29 715	27 090
1968	7 631	28 344	27 023
1969	14 302	24 924	26 817
1970	11 162	30 009	26 705

- La corporation est nettement plus « âgée » que la moyenne générale puisqu'il y a 23,82% de travailleurs de moins de 24 ans dans notre pays (3 765 000 sur 15 800 000). En repoussant la limite jusqu'à 30 ans, nous n'atteignons pas le pourcentage général.
- Les effectifs globaux continuent à chuter, avec une remontée sensible des moins de 30 ans.

 Les avantages acquis après mai/juin 1968 et la réduction du temps de travail l'expliqueront notamment si l'on considère que la courbe n'enregistre les embauches nouvelles que l'année suivante. Ainsi s'expliquent la montée des moins de 21 ans en 1969 et la rechute en 1970 consécutive à la politique menée par l'entreprise en ce qui concerne l'apprentissage.

Au début de l'année 1967, le mouvement social était en assez grande effervescence. La confédération préparait son 36° Congrès de la Cgt au Palais des sports de Nanterre, du 11 au 16 juin 1967.

À ce congrès, Georges Séguy présente un rapport sur le syndicalisme et la jeunesse, dans lequel il proposait de consacrer l'année 1968 à la jeunesse, sur le thème « la CGT donne la parole à la jeunesse », et d'organiser un grand rassemblement des jeunes, à Paris au mois de mai 1968, précédé d'une conférence syndicale sur les problèmes de la jeunesse et du mouvement social ainsi que des responsabilités syndicales qui incombaient aux nouvelles générations.

Le congrès a adopté cette proposition à l'unanimité, de sorte que toutes les organisations de la Cgt, durant ce second semestre de l'année, se sont mobilisées pour préparer cette initiative qui sortait de l'ordinaire.

La Fédération Cgt des cheminots et ses syndicats tiendront eux leur congrès au Palais de la Mutualité du 23 au 28 Janvier 1968, avec une moyenne d'âge des participants de 34 ans et demi (bien inférieure à celle de l'entreprise et des syndiqués). À l'instar de la Confédération, elle s'engage dans une activité en direction de la jeunesse, avec des organismes dédiés et leurs commissions de jeunes autour notamment de deux rendez-vous phares prévus au plan national, puis avec le festival de la jeunesse travailleuse à Paris-Pantin les 17, 18, 19 mai préparant un autre rendez-vous de dimension internationale « le IXe festival de la jeunesse et des étudiants » à Sofia du



28 juillet au 6 août où 20 000 jeunes de 138 pays devaient participer.

La préparation, dans chaque secteur avait permis de faire partager les objectifs, d'animer une campagne de débats avec les jeunes cheminots et la détermination de revendications particulières portés dans une campagne revendicative du 8 au 13 avril 1968 qui connaîtra un certain succès.

Dans de nombreux centres, des pétitions, des motions ont été approuvées par les jeunes cheminots. Elles ont été déposées par des délégations massives auprès des directions comme à Hellemmes, une forte délégation porte 571 signatures des jeunes Cgt, Cfdt et Fo., à Paris Ouest rive droite, une délégation de 40 jeunes est reçue par l'adjoint au directeur de la région ; à Valence des délégations interviennent aux comités locaux des activités sociales ; à Noisy, une délégation de jeunes a été reçue à la préfecture ; à Paris Nord, une délégation de 60 jeunes a frappé à la porte du directeur de la région qui n'a pas voulu les recevoir. Des délégations aux établissements, aux arrondissements ; à Bordeaux, à Saint-Etienne, à Lyon, à Paris Ouest rive gauche, aux Services Centraux. À Clermont-Ferrand, à Brive, à Limoges, à Nancy, à Marseille, à Metz, à Tarbes, à Thouars, à Sotteville, etc. Côté animation plusieurs centres parisiens préparent des chars revendicatifs pour la cavalcade du 19 mai.

Déjà le 1<sup>er</sup> mai fut massif dans toute la France et à Paris, où il était interdit de défiler depuis quatorze ans, la Cgt s'était passée de l'autorisation préfectorale pour s'emparer des rues de Paris. On nota notamment une forte participation de jeunes travailleuses et travailleurs<sup>5</sup>

Mais si le premier rendez-vous en date avait connu une préparation avec l'objectif de rassembler 2000 cheminots parmi les milliers d'autres jeunes de corporations différentes, ces derniers devront repartir aussi vite qu'ils étaient arrivés sur Pantin puisque le mouvement de grève s'enclenchait et qu'ils devaient prendre les derniers trains pour rejoindre leurs établissements, leurs usines ou bureaux aux côtés de leurs camarades. C'est aussi là qu'ils apportèrent leur enthousiasme, puisé dans les quelques heures passées en région parisienne et le message que Georges Séguy leur délivra.

« Il est impensable qu'au moment où les travailleurs entrent massivement en lutte et occupent les usines, la Cgt tienne, comme si rien ne se passait, une telle rencontre et qu'elle prive les travailleurs d'un aussi grand nombre de ses militants réunis ici. Dans de telles circonstances, la place de tous les militants est parmi les travailleurs sur les lieux de travail pour organiser et construire le combat.

Nous vous proposons d'adopter un appel aux jeunes travailleurs de France, de suspendre cette conférence et de rejoindre votre poste de combat aussi rapidement que possible ». « Si vous tenez à jouer votre rôle de militants Cgt dans la lutte qui s'étend, hâtez-vous de regagner vos syndicats par le premier train. Selon les informations de mes camarades de la Fédération des cheminots, demain la circulation ferroviaire sera probablement stoppée 6 ».

Le Festival international de la jeunesse et des étudiants lui se tiendra bien pendant l'été à Sofia, et la délégation française, dont les cheminots, purent faire partager leur actualité et leurs luttes aux autres participants et se rassembler notamment autour de la paix dans le monde et notamment au Vietnam...

En interne à la Cgt, la transformation des commissions Jeunesse issues de la Libération en Centre Confédéral de la Jeunesse apportera, en novembre 1968, une nouvelle dimension pour impulser et animer les luttes à venir. La place de la revendication deviendra essentielle et recentrera l'activité sur cellesci tout en continuant à sensibiliser les jeunes sur les questions de la Paix, de la solidarité internationaliste et la place des jeunes dans la Cgt dans les responsabilités syndicales et le renforcement de l'organisation.

- 5 Source : 1er mai Les 100 printemps G. Séguy. Éditions sociales
- 6 Georges Séguy : « Le mai de la Cgt » Éditions Julliard, et,
- « Résister » Éditions l'Archipel



Carnet A «Souvenirs de grève» du syndicat de Paris Ouest rive droite (PORD), juin 1968. Coll. IHS-CGT cheminots, © Guy Poitou, Carnet A, Fi 45/28

Pendant le mouvement de grève et d'occupation des lieux de travail, ceux qui s'étaient investis dans la préparation de leurs actions spécifiques trouvèrent naturellement un engouement et une motivation particulière qu'ils feront partager aux autres. Mais le moment était bien à l'action sur les revendications générales partagées par l'ensemble des cheminotes et cheminots, sans distinction d'âge.

Gilbert Julis, Secrétaire fédéral écrira quelques semaines plus tard dans la *Tribune des cheminots* « Parmi celles-ci, les jeunes cheminots, dont pour beaucoup c'était la première grève, furent partout présents. Notre action générale fut un flamboyant creuset où de nouveaux et nombreux cheminots s'élevèrent d'emblée au niveau des plus lourdes et plus importantes responsabilités. En de nombreux endroits, des jeunes, devenant par la prise de responsabilité immédiatement militants, hommes d'équipe, facteurs, OPFL CTPZ, surveillants SES, etc., eurent à résoudre tous les problèmes posés par l'occupation des installations ferroviaires, leur sécurité, leur garde, l'organisation d'une grève active. Partout ces jeunes ont forcé l'admiration dans l'entreprise des chefs hiérarchiques qui, professionnellement, les ont sous leurs ordres. Maintenant, les relations ne seront plus ce qu'elles étaient avant...».

De son côté, la corporation a pu connaître un certain rajeunissement. En effet, les réductions de la durée du temps de travail entraineront des embauches dans divers services.

La Fédération et ses syndicats tiendront compte de l'apport de ces nouveaux cheminots et ne négligeront rien pour répondre aux questions qu'ils se posent et qu'ils leur posent. Ce renouvellement se retrouvera d'ailleurs à l'intérieur des organismes et nombreux sont les jeunes militants qui occuperont des responsabilités aux divers échelons du mouvement syndical.

Une attention particulière est recommandée aux structures pour ne pas sous-estimer les revendications de la jeunesse cheminote et s'efforcer de la rassembler pour la défense de ses intérêts. C'est en analysant les caractéristiques et les aspirations de la jeunesse que l'on peut situer l'importance de son poids spécifique dans les luttes menées et pour l'avenir. D'une part, son rôle dans l'action, sa volonté de profonds changements et la résonance des questions de l'unité syndicale; d'autre part la nécessité de répondre à l'offensive idéologique sans précédent de tous ceux qui se penchent sur le problème de la jeunesse, avec l'ambition de la détourner de la lutte ou de l'entraîner dans des aventures, en utilisant son impatience.

C'est à partir de ces éléments que s'est tenue les 20 et 21 février 1969 la Ve Conférence des jeunes cheminots au Havre. Cette conférence a permis de mieux définir les revendications, à partir des préoccupations des jeunes de la corporation. Elle a décidé la création d'un Centre Fédéral de la Jeunesse fonctionnant aux côtés et en liaison étroite avec le Bureau Fédéral. Ce Centre ayant pour objectif de coordonner et de maintenir un lien étroit avec les différentes commissions de jeunes des syndicats.

Il a élaboré une charte Revendicative et édité une nouvelle brochure en direction des jeunes cheminots.

Il poursuivra ses efforts par un travail plus conséquent et plus large dans tous les secteurs d'activité qui sensibilisent plus particulièrement les jeunes : les sports et loisirs, les activités culturelles, le logement, les problèmes de l'apprentissage, de la formation et du perfectionnement professionnel. Tout en recherchant sur le plan international à développer les relations avec les jeunes syndicalistes d'autres pays ; en aidant à l'impulsion et à la mise en place de nombreux collectifs de jeunes à l'échelon des syndicats.

# Les femmes

Au milieu des années 1968, on compte 26 000 femmes dans l'entreprise dont 1 500 sont contractuelles, et 4 700 auxiliaires. Elles sont ainsi plus d'un quart à connaître la précarité de l'emploi, les bas salaires et peu d'avantages sociaux.

Elles sont souvent isolées dans leurs métiers et cantonnées dans les services sociaux de la Sncf, garde-barrières, dans les cantines ou les emplois de ménage ainsi que dans les services administratifs.

Seulement 10 % de ces femmes accèdent à la fonction maîtrise contre 25% d'hommes. Ainsi ne compte-t-on que 394 femmes « cadres ».

Lors du 36° Congrès confédéral, en juin 1967, la commission féminine souligne dans une résolution « l'idéologie réactionnaire qui sert de support à la surexploitation des travailleuses Les notions périmées de la «femme au foyer», du «salaire d'appoint», de « l'égalité des sexes » vue dans un sens égalitariste, font place, chez un nombre grandissant de travailleurs et de travailleuses aux idées de progrès sur le caractère doublement social du travail et de la maternité, sur le salaire de la travailleuse devant être considéré en soi et recouvrir les besoins qu'exige la réparation des forces, sur une notion large

de l'égalité supposant à la fois l'égalité dans la rémunération, la formation et la promotion professionnelle et des mesures particulières qui, en compensant les charges de leurs tâches familiales, les mettent à égalité de chances avec leurs compagnons». Héritières du mouvement féministe d'avant 1936 en ce qui concerne le rejet de l'idéologie de la mère au foyer, les femmes de la Cgt reprennent également la conception de la maternité comme fonction sociale.

« Toi qui remets tout en question.
Les rapports de l'élève au maître.
Les rapports de l'ouvrier au patron.
As-tu pensé à mettre aussi en question
les rapports de l'HOMME à la FEMME? »

Affichette apposée sur un mur de la Sorbonne en mai 1968

Germaine Saliou, de son côté, secrétaire de la Commission Féminine Fédérale rappellera lors du congrès fédéral de janvier 1968 que la place prise par « Le nombre des femmes sur les listes de délégués a été plus important aux dernières élections... Dans chaque union, une femme participe aux travaux



Sur les murs de mai...

« L'avenir ne contiendra

que ce que nous y mettrons

maintenant»

des bureaux (sauf au Nord, mais c'est en voie de réalisation). Aux unions du Sud-Est et des centraux, des femmes sont au secrétariat. De plus, sur chaque Union, des commissions féminines régionales ont ou vont être constituées.

Elle poursuit en rappelant que « Les revendications générales intéressent les femmes l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail » elle poursuivra sa description « Dans notre corporation, les discriminations existent aussi et la revendication à travail égal / salaire égal est

valable pour nous. Tout en ayant un même salaire à la même échelle, nous n'avons pas les mêmes facilités de circulation. A ce sujet, le cahier revendicatif sera déposé le 8 mai à la Direction Sncf. En matière d'éducation syndicale, nous avons également fait des progrès (mais) En matière de propagande, la diffusion d'Antoinette (journal de la Cgt en direction des femmes, NDLR) est en baisse de diffusion situation sérieuse

Françoise Oliva, au nom de la Commission Féminine Fédérale interpelle le congrès sur l'aide que les hommes doivent apporter aux cheminotes militantes.

et pas toujours abordée par nos syndicats ».

« Tout ne va pas pour le mieux en ce domaine. Les militants hommes peuvent être classés en trois catégories : les convaincus de la nécessité de l'action féminine et qui œuvrent pour la développer, ceux qui ne refusent pas (lorsqu'on leur demande) de faire quelque chose et les autres.

Les autres sont encore trop nombreux. Des militants hommes s'opposent parfois à ce que les femmes militent. Les secteurs

ne donnent pas toujours suite aux décisions des commissions

Quelques exemples : à Limoges, une militante garde-barrière a fait, seule, la tournée des bureaux sans trouver aucune aide

> masculine, des camarades hommes ont refusé de s'occuper de petites revendications féminines (on ne s'occupe pas de ces babioles), une femme, secrétaire de syndicat, n'était pas désignée pour assister à ce congrès ; les hommes ne prennent pas à cœur le

problème « d'Antoinette ».

Puis elle poursuit : « En raison des difficultés de tous ordres qu'elles rencontrent dans leur vie de militante, les femmes mériteraient d'être particulièrement aidées ».

En conclusion de son propos « Les femmes sont pourtant de bonnes déléguées et peuvent faire preuve d'une activité de militante profitable à tous. De même, les revendications spécifiquement féminines profitent, en général, au foyer. Il faut laisser la discrimination envers les femmes à la Direction Sncf et aider nos camarades, en les faisant participer à tous nos organismes, à devenir de vraies militantes »

Lors du congrès post conflit, Jeannette Levart témoignera « En mai-juin 1968, les femmes ont participé, comme elles le devaient, aux comités de grève, à l'établissement des revendications. Les menaces que font peser sur elles les restructurations de la Sncf et la modernisation sont loin de les laisser indifférentes. Dans cette prise de conscience des femmes à la Sncf, nos collègues garde-barrières méritent une attention toute particulière, par le haut niveau de combativité dont elles font preuve. »



Affiche de l'atelier populaire des beaux-arts, mai-juin 1968, coll. Malheurty/IHS-CGT cheminots, AFF 01/09



# Enseignements et suites de Mai-Juin 1968

Les enseignements que l'on peut tirer aujourd'hui du mouvement de mai 1968 sont de plusieurs natures. Ils tiennent à la spécificité de ce mouvement aux multiples raisons qui ont conduit à son déclenchement mais encore aux conséquences qu'il a eu sur l'évolution de la société dans tous les domaines (politique, économique, social, sociétal et culturel).

Rien d'étonnant qu'il fasse encore, cinquante ans après, l'objet de débats aussi passionnants que controversés tant fut grande à la fois la peur du patronat et des tenants du pouvoir et l'espoir de ceux qui se sont battus pour une société plus juste et plus libre.

Pour la Cgt nous mesurions très concrètement le poids d'un tel rapport de forces qui a permis d'acquérir, d'une part, des revendications immédiatement palpables et pour les cheminots elles touchaient plus précisément les salaires, la réduction du temps de travail, les retraites, et d'autre part d'enclencher rapidement des négociations sur le droit syndical, la grille des salaires, le droit du travail, la formation, l'avenir de l'entreprise et les prolongements sociaux de la modernisation.

De telles négociations, plus ou moins longues selon les sujets abordés, bénéficient pour un temps du prolongement naturel du rapport de forces établi par le conflit; pour autant, nous n'ignorons pas que gouvernement, direction de l'entreprise et patronat s'évertueront à faire trainer les choses et envisageront à plus ou moins long terme de reprendre les acquis. Ici la vigilance s'imposera à chaque étape. L'histoire de ce point de vue ne manque pas d'enseignements car tous les combats, aussi forts soient-ils, n'enlèvent rien à la lutte des classes que sous-tend toute société capitaliste même si certains affirment

> qu'elle est aujourd'hui dépassée Cette lutte eut aussi une portée globale qui influença pour des dizaines d'années l'évolution de la société.

> Il ne s'agit pas ici dans le cadre de cet article d'examiner l'ensemble des secteurs qui se sont, à l'époque, rebellés contre le sys-

tème : les femmes, les ouvriers, les étudiants, les artistes, les intellectuels, les magistrats qui créeront même un nouveau syndicat et tant d'autres Tous avaient besoin de voir satisfaire leurs revendications, de conquérir de nouveaux droits. Tous avaient besoin de briser le carcan posé sur les libertés et l'évolution des mœurs.

Nous voulons simplement donner quelques illustrations qui caractérisèrent le mouvement de mai 1968 en pointant ce qui fut acquis mais aussi ce qui fut mis en œuvre pour essayer à la fois d'endiguer les concessions et plus encore les évolutions qu'elles impliquaient.

Trois sujets retiendront notre attention : les femmes, les étudiants, le monde salarié avec les cheminots.

Sur les murs de mai... « Vívre sans temps mort et jouir sans entrave »

# Les femmes

De manière générale, avant le mouvement de mai 1968 les femmes avaient une place très limitée au sein de la société : Il a fallu attendre 1938, cela fera 80 ans cette année (c'est peu au regard de l'histoire!) pour qu'elles obtiennent le droit à la carte d'identité et au passeport

En 1944 elles obtiennent le droit de vote

C'est seulement en 1955 avec la loi sur la réforme des régimes matrimoniaux qu'elles peuvent ouvrir un compte en banque et signer un contrat de travail sans l'accord de leur mari. Encore faut-il préciser concernant le travail qu'elles y occupent des fonctions peu importantes, que le concours d'entrée à certaines grandes écoles leur sont interdites (ex. Polytechnique) et que les salaires sont d'un tiers inférieurs à celui des hommes. Avant mai 1968 l'avortement est totalement interdit et passible de condamnation.

Seule ouverture : le 26 décembre 1967 la « loi Neuwirth » relative à la régulation des naissances autorise la fabrication et l'importation de pilules contraceptives. Leur vente est exclusive en pharmacie, sur ordonnance médicale, avec autorisation parentale pour les mineures. Elle interdit toute publicité commerciale ou propagande anti-natale.

C'est ainsi qu'avant 1968, dans un contexte social déterminé par une idéologie très conservatrice, les femmes ne sont pas réellement considérées comme des citoyennes mais vues comme des ménagères, des épouses et des mères.

« Pour la première fois, on sortait la sexualité de la Bible, de la femme victime de sa biologie n'ayant pas le pouvoir d'être maîtresse de son corps. On osait parler d'amour. Mais quand la discussion aboutissait à l'idée que nos corps nous appartenaient, le débat se crispait, le ton montait et on passait à autre chose. Alors que pour nous c'était une revendication de survie. On avait la tête sous l'eau, il fallait pouvoir respirer. Le féminisme est d'abord une revendication de dignité »

Gisèle Halimi

Entretien (extrait) réalisé par Maud Vergnol L'Humanité hors-série spécial mai 68 - 04491 de 2008



# La place des femmes après les événements de mai.

Leur présence est bien réelle et le mouvement va marquer un tournant dans leur histoire à tel point qu'on peut dire que mai 1968 a été un élément déclencheur de la libération des femmes. Dans la foulée de nombreuses actions et mouvements féministes vont se succéder.

On peut en citer quelques-uns qui eurent un retentissement certain :

- Le 26 août 1970, un petit groupe de femmes dépose une gerbe sous l'arc de triomphe afin de rendre un hommage à « la femme du soldat inconnu plus inconnue encore que lui »!
- En 1968 se crée le « Mouvement pour la libération de la femme » (MLF) : égalité des droits, mixité, contraception, libération sexuelle entr'autres étaient fort discutées.
- Dans le « nouvel Observateur » du 5 avril 1971 parait le « manifeste des 343 salopes » dans lequel des célébrités telles que Simone de Beauvoir, Françoise Sagan, Marguerite Duras, Jeanne Moreau, Catherine Deneuve déclarent publiquement avoir avorté et réclament l'avortement libre et gratuit. Plus tard, en 1973 sera créé le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) dont Gisèle Halimi fut une des figures emblématiques.
- 1973, la mère peut, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel.
- Il faudra attendre la loi Veil du 29 novembre 1974 pour que l'Ivg soit reconnue comme un droit et encore, sous certaines conditions: elle laisse le médecin libre de refuser ou d'accepter et ne prévoit pas le remboursement par la sécurité sociale.
- Rappel: Adoption à l'Assemblée Nationale par 277 voix pour, 192 contre (la droite y étant majoritaire, c'est l'apport quasi unanime des voix de gauche qui permit l'adoption du projet!) Le Sénat quant à lui la refusa par 185 voix contre et 88 pour!

- Entre temps, en 1970 s'est constituée l'association « laissezles vivre »
- En 1970 est supprimée la notion de chef de famille
- En 1979 est publiée une convention des Nations Unies (ONU) sur l'élimination des discriminations envers les femmes qui ne sera ratifiée par la France qu'en 1983! C'est le moment que choisit la fédération des cheminot-e-s et le collectif féminin fédéral pour une importante campagne d'information, de mobilisation et d'actions autour de l'accès à tous les métiers: une exposition retrace l'histoire de la place des femmes et de la réglementation les concernant depuis le régime des Compagnies de chemins de fer jusqu'à cette date.
- En 1980 intervient la loi sur le viol
- En 1981 c'est le lancement de la première campagne nationale télévisée sur la contraception intitulée « pouvoir choisir »
- 21 décembre 1982, prise en charge du remboursement de l'IVG thérapeutique.
- En 1982 est reconnu et adopté le statut de conjoint collaborateur pour les artisans et commerçants. La Sncf change de statut. Des milliers d'auxiliaires sont titularisées.
- De 1990 à 2006 se succèdent différentes lois sur le harcèlement au travail, la révision de la constitution pour favoriser l'égalité des hommes et des femmes, leur égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ou encore l'accord-cadre relatif à l'amélioration de la place des femmes et jeunes filles dans les lieux scientifiques et techniques.

Avec cette énumération, on mesure bien combien l'élan de 1968 a été décisif et a concouru à la mobilisation durable des femmes elles-mêmes mais aussi combien leurs luttes rencontrèrent d'obstacles de toute sorte pour que toutes ces décisions soient adoptées ; et encore faut-il préciser que même une fois votées certaines dispositions ont du mal à entrer en vigueur. En 2018, on est encore loin de l'égalité d'accès aux postes de responsabilité et l'écart de salaire pour un même poste de qualification oscille entre 15 et 20%.

# Les étudiants<sup>7</sup>

Même si le feu couvait sur les lieux de travail, attesté par les nombreux conflits et grèves qui eurent lieu dans les années 1960, ce sont les étudiants qui sont à l'origine des événements de mai 1968 et le pouvoir en a diagnostiqué rapidement les dangers.

Aussi s'est-il employé et finalement résigné à faire évoluer la situation dans les universités. Mai 1968 a donc de profondes répercussions sur les facs.

# Quels ont été les principaux bouleversements ?

La voie vers une démocratisation jamais atteinte.

Au milieu des années 1960 un constat s'impose : un enfant d'ouvrier a 1,4 chance sur 100 de faire des études supérieures, contre 58,8 pour un enfant de cadre supérieur ou de profession libérale. Aussi après mai 1968 l'accès à l'université

des jeunes d'origines sociales les plus modestes devient une revendication.

Dans les années qui suivent la démocratisation de l'enseignement supérieur est indéniable : nombre d'enfants dont les parents n'avaient jamais mis les pieds à l'université y parviennent mais cela n'empêche pas que les catégories les plus favorisées continuent d'y être surreprésentés au détriment des plus modestes. En 2007 l'université comptait 11% de fils ou filles d'ouvriers, aujourd'hui avec la crise et le chômage massif, les enfants de salariés représentent 7% dans les universités. L'élitisme reprend sa marche en avant!

# La fin des facultés toutes puissantes

Mai 1968 provoque l'éclatement du système universitaire tel qu'il existait depuis 1896! Les universités n'étaient que de simples regroupements académiques de facultés sous la

7 - Sylvie le Charbonnier et Emmanuel Vaillant. Selon les travaux universitaires de Sylvie Le Charbonnier et Emmanuel Vaillant.



présidence d'un recteur Elles disposaient de leurs propres moyens et de leur administration. La loi Faure de novembre 1968 rassemble les facs au sein d'UER (Unités d'Enseignement et de Recherches) qui deviendront plus tard des UFR (Unités de Formation et de recherches) ; elle transfert le pouvoir des facultés à l'université. C'est désormais à ce niveau que sont prises les décisions, les UER disposant simplement d'une liberté pédagogique. Les universités se dotent de président et de conseils qui sont élus

# Les rapports professeurs / étudiants.

Ils connaîtront une véritable évolution, beaucoup plus importante que tous les changements de structures, de programmes ou d'examens. De fait, la révolte étudiante marque un net rapprochement entre le monde des profs et celui des étudiants : La relation pédagogique n'est plus unilatérale, les cours magistraux font place aux travaux dirigés qui se déroulent en groupes restreints. Les professeurs ne se pensent plus en détenteurs incontestés de savoirs, hermétiques à tout dialogue.

### La nouvelle figure de l'élu étudiant

Les étudiants entendent désormais peser à la fois sur le contenu des enseignements qui leur sont dispensés mais aussi sur la gestion des universités. Les étudiants obtiennent le droit de siéger dans les nouvelles instances universitaires. La liberté d'expression politique et syndicale à l'intérieur des facultés est acceptée par le gouvernement. Près de 57% des étudiants participent aux premières élections malgré le boycott de l'Unef et de l'extrême gauche pour qui « élections = piège à cons ». Aujourd'hui la participation aux élections universitaires est tombée à 5%!

### Naissance des études à la carte

C'en est fini de l'organisation des cursus en année rigide avec programme, horaires et modalités d'examens fixés par l'Éducation Nationale. Est mis en place un système à la carte et aux unités de valeur. Ces UV permettent à l'étudiant de devenir acteur de sa formation. Les examens évoluent également avec l'apparition d'une dose de contrôle continu à côté des examens traditionnels. Pourtant cette évolution ne se fait pas de manière uniforme, notamment dans les facultés de droit qui font de la résistance pendant quelque temps

## Des facultés plus ouvertes sur le monde

Fini aussi le temps où l'université, recluse sur ses savoirs académiques, était déconnectée de la vie sociale, économique et politique. Après 1968, les contenus des programmes notamment dans les filières de sciences humaines et sociales s'ouvrent à de nouvelles thématiques telles que : les conditions de travail, les inégalités sociales, la décolonisation, l'immigration, le tiers monde, la guerre froide...

Les universités vont encore accompagner et nourrir les réflexions qui traversent la société française. Par exemple les mouvements féministes ou encore dans le domaine culturel avec l'ouverture sur de nouveaux genres ; ainsi, une place de choix est donnée au cinéma et à l'art contemporain.

Toutes ces réformes sont loin d'avoir été poussées jusqu'au bout. L'entrée à l'université est toujours réservée à une minorité et le gouvernement Macron prévoit même d'en limiter l'entrée. On voit déjà à qui profiterait cette nouvelle mesure.





# Les cheminots

# Comment dans notre corporation s'est prolongé le grand mouvement de mai-juin 1968 ?

Comme pour tous les autres secteurs, la situation comporte de réelles avancées mais aussi des tentatives d'atténuer voire de remettre en cause les engagements contenus dans le protocole du 4 juin 1968 ou encore de s'appuyer sur l'aspiration à la démocratie, née des événements, pour les canaliser sur des mécanismes d'intégration aux objectifs de l'entreprise.

Qui plus est les prolongements ne sont pas à déconnecter de l'environnement politique du moment : les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 ont envoyé une écrasante majorité de droite à l'Assemblée Nationale Après un mouvement qui a mobilisé 8 millions de travailleurs, c'était pour beaucoup de ceux qui se sont battus une véritable incongruité.

Certes la désunion à gauche, l'absence d'un programme commun qui aurait pu relayer les aspirations de mai 1968 dans le cadre d'une nouvelle politique économique sociale et culturelle a pesé sur le résultat, mais plus fondamentalement, même 8 millions de grévistes ne représentent pas la France profonde, celle qui a eu peur de ce qu'on lui a ostensiblement montré pendant trois semaines.

Mai 1968 nous a fait progresser sur la démocratie syndicale et la démocratie ouvrière mais nous avons probablement sous-estimé l'importance de sortir de l'entreprise pour aller nous expliquer avec l'ensemble de la population. Cette dimension, nous nous la sommes réappropriée dans les grands conflits qui nous ont opposés ultérieurement au gouvernement et à la direction, notamment en 1995

C'est d'autant plus essentiel avec le rôle important des média dans ce genre de conflit.

1968 a été en quelque sorte le début de cet aire médiatique avec les manipulations qui s'y attachent.

Pour autant la nouvelle donne politique n'a pas changé le rapport de forces issu du mouvement.

Nous en avons quasi immédiatement mesuré la réalité avec les premières négociations de l'accord-cadre sur les prolongements sociaux de la modernisation, signé par toutes les organisations syndicales le 11 juillet 1968 Nous publions ici le préambule qui est riche d'enseignement:



La Tribune des cheminots, 4 C 1, n°402, 13 juin 1968

« L'évolution des techniques et des structures est, à la fois, le produit et une condition du développement de l'économie moderne. Elle constitue donc un impératif pour la Société nationale des chemins de fer français dont la vocation est d'assurer un service public répondant au mieux aux besoins des usagers. Ce service doit être assuré au moindre coût pour la collectivité dans le cadre d'une politique rationnelle des transports tenant compte du seul intérêt général.

Le progrès technique, dont le caractère est inéluctable, doit à la fois favoriser le développement économique de l'ensemble du pays et concourir à alléger la peine des hommes, élever leur niveau de vie et faciliter leur épanouissement. En conséquence, la modernisation du chemin de fer ne saurait se faire au détriment du personnel de l'entreprise mais doit conduire d'une part, conformément au procès-verbal de négociations du 4 juin 1968 à la « réduction progressive de la durée du travail, en vue d'aboutir à la semaine de 40 heures » et, d'autre part, à l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie du

personnel actifs et retraités, et au développement des équipements sociaux pour les cheminots et leur famille.

Les parties signataires, dont les responsabilités sont de nature différentes, constatent que les mesures techniques ou commerciales, prises en matière de modernisation, le sont par la Sncf et sous sa seule responsabilité. Elles conviennent des dispositions contenues dans le présent accord et ses neuf annexes, dispositions qui ont pour objet de garantir à l'égard des mesures de modernisation les intérêts matériels, sociaux et professionnels des cheminots et de permettre notamment :

- L'information et la consultation des organisations syndicales, avant toute réalisation, sur les modifications envisagées, aux fins de discussions de leurs prolongements sociaux, notamment dans le cadre des comités mixtes ou d'activités sociales selon la nature des questions.
- La définition des mesures à prendre afin de sauvegarder les intérêts des agents dont la reconversion dans un autre emploi ou le changement de résidence auront été décidés par la direction de l'entreprise.
- L'adaptation de certaines dispositions statutaires à l'évolution des tâches assumées par le personnel. Des déroulements normaux de carrière.

L'intensification de la formation générale et profession-

Par ailleurs, une solution sera recherchée pour que l'ensemble du personnel bénéficie plus directement des résultats du progrès des sciences et des techniques.

Les dispositions de cet accord sur les prolongements de la modernisation concernent :

- Au chapitre I, l'ensemble du personnel.
- Au chapitre II, les agents touchés par les réformes des structures mises en œuvre par la Sncf (fusions, suppressions d'établissements, modifications des techniques et des conditions d'exploitation, fermeture de lignes, recours à l'industrie privée ou réductions d'activité de certaines unités administratives, etc.) et vis-àvis desquelles les organisations syndicales signataires conservent le droit de contestation.

Les parties signataires conviennent que des accords de ce type, concernant d'autres problèmes intéressant le personnel, pourront être négociés à la demande des organisations syndicales ou de la Direction Sncf »

Faut-il rappeler qu'avant mai1968 la direction avait toujours refusé la moindre discussion sur l'avenir de l'entreprise. Encore moins de son adaptation à une modernisation qui réponde à la vocation de la société nationale d'assurer un service public correspondant au mieux aux besoins des usagers, tout en faisant en sorte qu'elle ne se fasse pas au détriment du personnel. Les deux chapitres de cet accord cadre et ses neuf annexes corroborent cette orientation.

Un an plus tard en juillet 1969, le gouvernement annonce des mesures à l'encontre des entreprises nationalisées. La Sncf se retrouve aux premières loges! Selon le ministre des transports de l'époque « L'objectif primordial de la réforme est de limiter les services de la Sncf à ses seules activités rentables en lui permet-

tant d'opérer librement et à égalité avec ses concurrents sur un véritable marché des transports, ceci sous la seule contrainte d'une gestion financière équilibrée ». Le service public n'existe plus! La logorrhée ultra-libérale est en marche.

Ces contradictions cohabiteront pendant de nombreuses années avec de graves conséquences sur la marche de l'entreprise. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et l'adoption de la LOTI en 1983, le balancier revenait sur le service public mais les principales dispositions furent rapidement abandonnées.

En quelque sorte le rapport de forces issu de mai 1968 s'achevait là.

D'autres le remplaceront...

### Limiter la portée des engagements

Autre réalité que nous avons immédiatement mesurée c'est la volonté de limiter la portée des engagements pris en juin 1968; à telle enseigne que le 17 avril 1969, la Fédération Cgt s'adressait au président de la commission du statut et à la direction pour que s'ouvrent enfin les négociations sur le droit syndical, la gestion des œuvres sociales, la réforme du système de rémunération.

Quant aux conditions de travail, si les négociations avaient débuté le 13 juin sur les conditions de l'application de la semaine de 44 h 30, elles étaient loin de répondre aux souhaits des cheminots et particulièrement à ceux des roulants qui sont donc intervenus avec force dans les débats.

Nous ne relaterons pas ici les origines du mouvement, ni la teneur des revendications, ni les résultats extrêmement positifs pour les conditions de vie et de travail des personnels roulants, cela a fait l'objet d'un numéro spécial des cahiers de l'Ihs (n° 6 du 4ème trimestre 1999. Ce fut manifestement un test pour la direction de l'entreprise et les organisations syndicales qui ont eu là l'occasion, chacun sur son créneau, de mesurer combien la combativité de mai 1968 ne s'était pas estompée : deux grèves massives furent néanmoins nécessaires (celle des roulants du réseau de Paris sud-ouest du 15 au 21 mars 1969 et celle de l'ensemble des personnels roulants du 10 au 19 septembre. Le constat est clair : la direction a du faire des concessions qui sont allées au-delà de celles prévues dans le protocole du 4 juin 1968.

Autre leçon à tirer de mai 1968 pour le gouvernement et le patronat qui n'ont pas l'intention de changer de stratégie politique : chercher les moyens d'allumer des contre-feux idéologiques pour éviter que ne se reproduisent de tels événements.

Les événements de mai-juin 1968, par leur ampleur et leurs conclusions, ont entraîné quasi obligatoirement dans les sphères gouvernementales et patronales de nouvelles réflexions sur l'urgente nécessité de créer de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise, par le biais de négociations véritablement institutionnalisées entre « partenaires » sociaux. D'où le lancement de la fameuse politique contractuelle. Elle fut mise en place sous le gouvernement de J. Chaban-Delmas, conseillé par J. Delors, dans les méandres de son projet de « nouvelle société ». Son objectif principal visait à intégrer les syndicats et, plus largement, l'ensemble des salariés aux finalités de l'entreprise. D'où l'idée du contrat. Un contrat dépasse celui d'un accord et a fortiori celui d'un constat ou d'un relevé de conclusions. Ces quatre notions recouvrent toute la palette des possibilités énumérées ici dans un ordre de moins en moins



contraignant et, par voie de conséquence, débouchant sur des options idéologiques et politiques très différentes. Dans les faits, cette politique contractuelle évolua au gré des rapports de forces. Les contradictions qu'elle soulevait permettent de constater, avec le recul nécessaire, qu'elle fut à la fois un frein et un support au développement des luttes sociales. Au final, l'objectif central d'intégration ayant globalement échoué, et l'action de la Cgt y fut pour beaucoup, elle a fini par présenter plus d'inconvénients que d'avantages pour le gouvernement et la direction. D'où son abandon au milieu des années 80, lorsque fut initiée la politique de recentrage menée successivement par la Gauche et par la Droite. Nous ne reviendrons pas ici sur l'analyse de ces 13 ans de politique contractuelle, mais il est cependant intéressant de souligner que, dans le même temps où s'est institutionnalisée la pratique des tables rondes, consacrées aux salaires, et débouchant sur des signatures ou des non signatures de « contrats », s'est aussi accentué le rôle de la Commission mixte du statut où État, Direction et Syndicats y constatent leurs accords ou leurs désaccords. Pas moins de 470 séances ont eu lieu dans cette période soit 36 par an! Tous les chapitres du statut (CMS) y furent discutés auxquels il faut rajouter les applications pratiques des décisions de tables rondes mais aussi et encore les conditions de travail en 1979. La lente agonie de cette institution. A partir de 1984 et la mise en œuvre du recentrage, et malgré les grandes grèves de 1987 et 1995 qui mirent le gouvernement et la direction en échec sur plusieurs dossiers brûlants, ceux-ci décidèrent de mettre la CMS en sommeil. Car non seulement il n'y avait plus rien à négocier mais aussi parce que cette dernière n'avait jamais joué, à leur goût, son rôle de chambre d'enregistrement et d'intégration des syndicats, rôle auquel ils avaient imaginé la cantonner. Elle était plutôt devenue au fil du temps une chambre d'écho des revendications des cheminots et de leurs organisations syndicales. Un chiffre atteste de cette stratégie : entre 1993 et 2017, on dénombre seulement 36 séances, à peine 2 séances par an! Partant d'un constat sur un peu plus de 60 ans d'histoire de cette CMS, il est permis de vérifier que la concertation est un concept qui s'est imposé à la direction et aux pouvoirs publics mais qu'elle n'est jamais vraiment désirée ni acceptée. La concertation trouve ses limites lorsque sous la pression des cheminots la direction est obligée, dans la durée, d'engager un véritable processus de négociations, avec les concessions qui s'y attachent. Elle trouve ses limites aussi quand les rendez-vous hebdomadaires deviennent un lieu de rencontres intersyndicales porteuses à différents niveaux des revendications des cheminots. Un lieu où se forge parfois l'unité syndicale. Enfin, un lieu où la Cgt y joue de tout temps, un rôle prépondérant. La concertation trouve ses limites aussi lorsque la présence de l'État, même à son corps défendant, conforte la réalité du service public. Il demeure la contradiction entre la tutelle publique bien réelle et l'autonomie de gestion tant vantée par ailleurs.

# Pour la Cgt, mai 1968 marque aussi une étape dans notre pratique syndicale.

La démocratie syndicale et ouvrière ont fait d'énormes progrès. La consultation des salariés, la réunion de nos organismes et la création de comités de grève où les appréciations et les décisions se prenaient avec l'ensemble des organisations syndicales ont été déterminants dans la conduite du mouvement. Aux mots d'ordre traditionnels pris par les organisations syndicales se sont substituées l'information et la consultation des cheminots en grève, en préalable aux décisions du comité de grève, ce qui eut une influence indéniable sur la conduite et le succès du mouvement.

### « A l'école de la démocratie.

Sous prétexte que la majorité des travailleurs nous fait confiance, vote pour nous aux élections, n'avons-nous pas tendance à croire qu'il nous revient la mission de penser à la place des travailleurs, de décider, de trancher pour eux de tout ce qui les intéresse ? Et si cela est, n'avons-nous pas une certaine propension à imposer nos conceptions plutôt que de chercher à convaincre ?

Avons-nous toujours la préoccupation tenace de faire tout ce qu'il y a lieu de faire pour permettre aux syndiqués de donner leur avis - y compris critique - sur tous les aspects de la vie syndicale et pour donner aux travailleurs la possibilité d'exprimer leurs sentiments, leurs propositions, leurs suggestions sur ce que leur inspire l'activité de la Cgt? ()

Il ne s'agit évidemment pas, pour nous, de céder aux théories de la spontanéité qui flattent outrancièrement la base sans pour autant tenir compte de sa volonté de nous soumettre sans discernement à n'importe quel courant que nous pouvons rencontrer parmi les travailleurs et qui a souvent été suscité par la propagande de l'adversaire.

Nous avons nos principes () Nous sommes convaincus de leurs valeurs, mais il ne nous ont jamais autorisés à négliger l'opinion des autres, au contraire (...)

Notre ambition est de faire du syndicat, pour aujourd'hui ou pour demain, une grande école de la démocratie »

Extrait de l'intervention de Georges Séguy A propos de la démocratie syndicale Le 22 février 1971

Par la suite, nous avons encore amplifié notre démarche au plus près des cheminots et de ce point de vue, la grève de 1995 en fut l'exemple typique. Les décisions ne se prenaient plus en comité de grève mais par des assemblées générales ouvertes aux grévistes et non-grévistes, après information par chaque organisation syndicale. Cela n'empêchait pas en amont le fonctionnement régulier de nos structures syndicales. Ainsi s'exprimait une complémentarité nécessaire entre la démocratie syndicale et ouvrière.

Aujourd'hui, gouvernement et patronat ont pratiquement retrouvé la situation qui prévalait avant 1968 : décisions autoritaires, remises en cause des droits acquis dans tous les domaines, politique d'austérité sur les salaires et les retraites, refus d'engager de véritables négociations sauf celles qui concernent les conséquences de leurs propres décisions.

L'action unitaire et massive sera comme toujours déterminante pour repousser les attaques tous azimut de l'actuel pouvoir

# Mai-juin 1968 a permis de sauver notre régime spécial de protection sociale

Chez les cheminots, s'il est un sujet qui est rarement mis au crédit de l'action de mai-juin 1968, c'est bien celui de la sauvegarde de notre régime spécial de Prévoyance et de Retraite. En effet, même si dans le procès-verbal des négociations entre l'Etat et les fédérations de cheminots ce point ne figure pas comme tel, il transparaît dans l'article 13 de ce PV où il est écrit : « Pour permettre au chemin de fer d'accomplir pleinement sa mission de grande entreprise nationale (), ils développeront notamment les actions à entreprendre pour réaliser une normalisation aussi exacte que possible des rapports financiers entre l'Etat et la SNCF ». En prenant appui sur cet article et sur le rapport de force existant, les négociations qui vont suivre en 1969 et 1970 vont permettre aux organisations syndicales et notamment à la Cgt, de sauver le régime spécial des cheminots que certains avaient déjà plus ou moins enterré.

# Le poids financier de la démographie sur les comptes de la CP et de la CR

Dès le début des années 1960 et en raison de l'évolution démographique de la SNCF (baisse du nombre de cotisants et augmentation du nombre de retraités)<sup>8</sup>, les Caisses de Retraites et de Prévoyance se trouvaient dans une situation financière particulièrement difficile malgré les multiples augmentations des cotisations CP ou de la dotation SNCF aux retraites<sup>9</sup>. Il était clair pour tout le monde que la situation de déficit chronique mettrait rapidement en cause l'existence de notre Caisse de Prévoyance.

Cette situation pesait lourdement sur les comptes de l'entreprise, notamment en matière de retraites 10, alors que depuis la fin des années 1940, les gouvernements successifs menaient une politique des transports particulièrement favorable au mode routier, exacerbant ainsi la concurrence rail-route. Si l'échec de 1953 sur la réforme des retraites 11 avait tempéré pendant un temps les ardeurs liquidatrices des dirigeants politiques, certains considéraient cependant qu'avec l'arrivée de De Gaulle à la présidence de la République et la mise en œuvre du pouvoir personnel de la Ve République, l'heure était venue d'en finir avec ce régime spécial des cheminots. Et ce d'autant que la Communauté Economique Européenne entendait développer la concurrence interne dans tous les modes de transports Au plus haut niveau de l'État, dès 1967 on préparait la grande offensive contre les droits sociaux des salariés. Cet ainsi que la loi du 22 juin 1967 autorise le gouvernement de Georges Pompidou «à prendre des mesures d'ordre économique et social () par ordonnances »<sup>12</sup>.

L'article 1<sup>er</sup> point 3° de cette loi précise que «le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances () toutes les mesures tendant à modifier ou unifier le champ d'application des divers régimes et institutions de sécurité sociale, de prévoyance et d'assistance, à en adapter les structures et à en assurer l'équilibre financier. » Et dans ce point 3° il s'agit de prendre les mesures pour «favoriser l'adaptation des entreprises aux conditions de concurrence résultant de l'application du traité instituant la Communauté économique européenne ». En plein mois d'août 1967 seront promulguées les ordonnances Jeanneney<sup>13</sup> modifiant fondamentalement la structuration et la gouvernance de la sécurité sociale.

- 8 De la fin 1949 à la fin 1967, le nombre de cheminots au cadre permanent est passé de 440 750 à 322 439 soit une baisse de 118 311 cotisants (- 26,8 %) alors que le nombre de retraités (pensions directes + réversions) est passé de 330 405 à 423 078 soit une augmentation de 92 673 pensionnés (+ 28,0 %).
- 9 De janvier 1950 à janvier 1968, les cotisations CP sont passées de 2,40 % à 3,90 % pour les agents actifs et retraités, de 3,60 % à 7,02 % pour la Sncf sur les actifs et de 2,60 % à 4,22 % pour la SNCF sur les retraités (taux sur le 1er palier de rémunération ou de pension). Pour les cotisations retraite c'est plus compliqué puisque si la cotisation des agents en activité est resté stable à 6 % pendant doute cette période, par contre la dotation patronale initié par l'article 1er du décret-loi du 19 avril 1934, repris dans l'article 39 de la Convention de 1937 faisait obligation aux Compagnies ferroviaires, puis à la Sncf d'équilibrer le régime : "En ce qui concerne les retraites du personnel, la Sncf inscrira chaque année, parmi ses dépenses d'exploitation, les sommes nécessaires pour porter, dans chaque exercice, au niveau des dépenses, les ressources...".
- 10 Cette dotation patronale est passée d'un équivalent de cotisation égal à 10,7 % en 1934 à 43 % en 1951 alors que débutait une importante "modernisation" de la Sncf avec d'importantes suppressions d'emplois, impulsée par Louis Armand, ce qui a contraint l'État à intervenir financièrement au travers de la création d'un article 19 quater à la Convention de 1937. Par l'avenant du 10 juillet 1952, l'Etat s'engage à rembourser à la Sncf à partir de janvier 1952 « les charges de retraites afférentes aux agents mis à la retraite depuis le 1er janvier 1949 et non remplacés dans l'effectif ». En 1969, la contribution de la SNCF atteint 62,3 % des produits de la Caisse de Retraites, soit l'équivalent d'un taux de cotisation de 60,5 % alors que la contribution de l'Etat au titre de l'article 19 quater atteint 31,2 % des produits.
- 11 La volonté du gouvernement Laniel de reculer l'âge de la retraite par le décret du 9 août 1953 a été mise en échec par la grève d'août 1953 malgré certaines mesures de collusion entre le gouvernement et les organisations Fo et Cftc.
- 12 Loi n°67-482 du 22 juin 1967.
- 13 Ordonnance n°67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la sécurité sociale.



### La réforme du financement de la Caisse de Prévoyance



Sur les murs de mai...

« Il est interdit

d'interdire »

Cheminots du syndicat de Paris Est, mai-juin 1968, © DR. Coll. IHS-CGT cheminots, 6 Z

La situation particulière de la Caisse de Prévoyance, tant pour ce qui est de la proportion de bénéficiaires que du nombre de retraités par rapport au régime général<sup>14</sup>, engendre un déséquilibre financier structurel dès l'année 1967. Comme

le souligne André Argalon dans La *Tribune des cheminots* du 29 décembre 1969, «pour 1967, nos interventions répétées ont permis d'obtenir une contribution spéciale de la SNCF » mais la question du déficit demeure!

La grande grève de mai-juin 1968 change la donne et contribue à mettre un peu en sourdine les rumeurs concernant la suppression de la Caisse de Prévoyance. Au Conseil d'administration de la CP du mois d'octobre 1968, le secrétaire général de la Sncf annonce «qu'un nouveau système de sécurité sociale, permettant de maintenir les prestations actuelles la Sncf prenant en charge la partie des prestations supérieures à celles du régime général, était à l'étude »<sup>15</sup>. Par la suite, l'État concède même une contribution spéciale à l'équilibre de la CP pour les années 1968 et 1969 au titre de l'article 19 quater de la Convention de 1937...

Cependant, rien n'est réglé sur le fond : le déficit de la CP perdure et s'amplifie! Et l'État refuse de renouveler sa contribution spéciale pour 1970 et veut que soit trouvée une solution pérenne, d'où les discussions entre l'État, la Caisse maladie du régime général et la direction de la CP! La Fédération Cgt dénonce cette situation et met en garde la direction Sncf et le

gouvernement contre toute «modification de structure du statut de la Caisse de Prévoyance (qui) ne pourrait être acceptée par notre organisation si elle mettait en cause les droits acquis des cheminots actifs et retraités ». Et elle exige que «les organi-

sations syndicales soient informées avant toute proposition éventuelle de réforme de la Caisse de Prévoyance »<sup>16</sup>.

La La *Tribune des cheminots* du 29 décembre 1969 présente l'analyse Cgt de la situation et les solutions pour sortir de l'impasse. Aucune solution interne à la

Sncf ne pouvant être trouvée, deux solutions externes sont mises en débat dans la corporation :

- La première, la plus radicale, consiste à affilier individuellement les cheminots actifs et retraités au régime général maladie (Cnamts) dans les mêmes conditions que pour les salariés du privé, et à transformer la Caisse de Prévoyance en régime obligatoire complémentaire (mutuelle) comme cela existe pour Edf-Gdf. Régime qui, moyennant cotisations, verserait la différence entre les prestations du régime général et celles de la CP actuelle;
- 14 Notre corporation étant à très forte majorité masculine, la proportion des bénéficiaires par affilié de la CP est de 3,27 personnes (1 affilié + 2,27 ayants droit) contre 2,2 personnes (1 affilié + 1,2 ayant droit) pour un affilié du régime général. Le régime spécial compte 140 retraités et veuves pour 100 actifs, contre 20 retraités et veuves pour 100 actifs au régime général (LTC du 29 décembre 1969)
- 15 La Tribune des Cheminots du 16 novembre 1968
- 16 La Tribune des Cheminots du 7 octobre 1969



• La deuxième, consiste à maintenir la CP dans ses structures actuelles, mais avec une affiliation globale de celle-ci au régime général maladie. Il s'agit donc d'une opération comptable : la CP versant globalement au régime général le montant des cotisations des cheminots et de la SNCF comme une entreprise affiliée à ce régime, celui-ci versant à la CP le montant des prestations qu'il aurait à sa charge si les cheminots y étaient affiliés et la CP continuant à assurer les mêmes prestations, y compris les prestations spécifiques.

Comme précisé dans La Tribune, dans ce 2° cas, «la caisse maladie du régime général ne supporterait aucune charge indue, mais simplement celles qui seraient les siennes dans le cadre de la péréquation nationale, les avantages acquis par les cheminots restant exclusivement à la charge de la Caisse de Prévoyance ».

La Cgt ainsi que Fo et la Fac (devenue la Fmc et maintenant l'Unsa) optent pour cette deuxième solution considérant qu'elle garantit intégralement le maintien des droits acquis des cheminots actifs et retraités, alors que la Cfdt choisit la première en n'hésitant pas à dire que «les droits acquis des cheminots actifs et retraités ne constituent qu'une belle formule qui ne comporte que du vent! »<sup>17</sup> Cette opposition marque la fin de l'unité syndicale face à la Sncf et au gouvernement...

Heureusement, le mouvement de mai-juin 1968 pèse encore dans les têtes et le rapport de force est clairement à l'avantage des cheminots et de la Cgt.

Le Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas a fini par admettre la solution qui permet d'éviter un nouvel affrontement

avec les cheminots. Un texte de loi est soumis au CA de la Caisse maladie du régime général le 6 octobre 1970 et au CA de la Caisse de Prévoyance le 22 octobre 1970. Ce projet reprend la 2<sup>e</sup> solution évoquée précédemment et maintient l'existence de la Caisse de Prévoyance dans ses structures existantes.

La CGT qui apprécie les avancées du projet de loi marque cependant son opposition à une disposition qui prévoit que "la Sncf continue à dispenser aux agents en activité les soins médicaux et paramédicaux, la Caisse nationale lui remboursant les dépenses afférentes à ces soins dispensés aux agents en activité ». En effet, le service médical Sncf et ses droits acquis pour les cheminots en activité sont prévus au chapitre XII du Statut et sont entièrement à la charge de la Sncf et non de la CP, leur remboursement à l'entreprise constituerait de ce fait une charge indue pour le régime général comme l'a écrit Georges Lanoue<sup>18</sup>.

C'est l'article 32 de la loi de finance pour 1971 et son décret d'application<sup>19</sup> qui instaurent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971, la péréquation nationale dite «compensation bilatérale maladie entre la Cnamts et la CP Sncf". Ce système va parfaitement fonctionner jusqu'à la fin 2015, puisque la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016<sup>20</sup> l'a supprimé et a intégré financièrement la CP au régime général, première étape de son absorption et de sa disparition.

17 - Citée dans La La Tribune des cheminots du 13 février 1970

18 - La tribune des Cheminots du 16 octobre 1970

19 - Loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970 et décret n°71-399 du 25 mai 1971

20- Loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015

### La réforme du financement de la Caisse de Retraites

Depuis l'échec de 1953, la remise en cause du régime de retraites des cheminots n'était plus d'actualité, mais au début de l'année 1968, la situation financière de la Caisse de Retraites de la Sncf pèse lourdement sur les finances de l'entreprise et favorise le dumping social au profit du transport routier. Une réforme devenait inéluctable.

Or, depuis quelques années des voix s'élevaient pour une "harmonisation des charges entre le rail et la route" et plus particulièrement pour "la normalisation des charges de retraites" demandée y compris par les plus hauts dirigeants de l'entreprise. C'est ainsi que, lors d'une conférence en mai 1965 sur le déficit de la Sncf, Roger Guibert, alors Directeur général adjoint insistait particulièrement sur le handicap pour l'entreprise du poids financier des retraites du fait de la situation démographique de l'entreprise<sup>21</sup>. Même le «rapport sur les entreprises publiques » de Simon Nora (1967) abordait cette question.

Devenu directeur général, Roger Guibert, insistait encore au début de 1968 sur l'enjeu de "la normalisation des charges de retraites" mais le gouvernement de Georges Pompidou avec Michel Debré aux finances pensait toujours à une fermeture du régime des cheminots aux nouveaux embauchés à la Sncf !<sup>22</sup>

L'action de mai-juin 1968 impose la mise au placard de l'idée de fermeture du régime de retraite et contribue à remettre sur le devant de la scène "l'harmonisation des charges entre le rail et la route", plus particulièrement la question de "la normalisation des charges de retraites", ... mais aussi à sortir du tiroir où il avait été rangé une décision du Conseil de l'Europe datant du 13 mai 1965!

C'est finalement le règlement CEE n°1192/69 «relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer », adopté le 26 juin 1969, qui va permettre une réforme en profondeur du financement du régime de retraite de la Sncf.

L'article 4 point c) de ce règlement précise que, font l'objet de la «normalisation des comptes, caractérisé par la compensation financière des effets provoqués par ces charges », les «charges de retraites et pensions supportées par les entreprises de chemin de fer dans des conditions différentes de celles en vigueur pour les entreprises des autres modes de transport ». Quant à l'article 5 point 2, il indique que «la comparaison ne se fait qu'avec les entreprises privées des autres modes de transport ». C'est l'annexe III de ce règlement qui détermine le mode de calcul de la compensation de l'Etat en matière de charges de retraites et pensions.



A la suite de négociations tripartites, le gouvernement de Chaban-Delmas met en œuvre l'application de ce règlement européen<sup>23</sup>. C'est donc un nouvel avenant à la Convention de 1937 (daté du 27 janvier 1971) qui modifie l'article 19 quater et le calcul de la contribution de l'Etat avec effet à partir de l'exercice 1970.

### Le nouvel article 19 quater est ainsi libellé :

La Société nationale recevra de l'État une contribution aux charges de retraites égale à la différence entre les deux éléments ci-après :

- a) les charges de toute nature afférentes aux prestations diminuées des produits du placement de son fonds de réserve pour les pensions de retraites,
- b) les cotisations normalisées (part salariale et part patronale) dont le taux est initialement fixé à 40,3% des salaires soumis à retenue pour la retraite.

Ce taux de 40,3 % variera en fonction de l'évolution des régimes de référence et du régime de retraite du personnel de la Société nationale, de telle façon que les charges de la Société nationale soient les mêmes que celles d'une entreprise dont le personnel en activité serait affilié à ces régimes de référence et bénéficierait en sus, aux frais de l'entreprise, d'avantages particuliers.

Le dernier alinéa de l'article 19 quater est sans ambigüité. Avec la «cotisation normalisée », il laisse à la charge de la Sncf et des cheminots, au travers d'une cotisation supplémentaire à celles du droit commun, le financement des avantages spécifiques servis par le régime spécial, l'État ne prend en charge que le coût du différentiel démographique entre le régime Sncf et les régimes de droit commun.

Le mouvement de mai-juin 1968 a pesé sur les négociations et sur les décisions gouvernementales qui ont eu lieu en 1969 et 1970. Il a permis aux cheminots de préserver leur régime spécial tant en matière de maladie que de retraite.

- 21 Il expliquait notamment "qu'en 1963 la normalisation des charges de retraites, sur la base d'une cotisation de sécurité sociale versée pour les seuls actifs, et valorisée des avantages particuliers aux cheminots, aurait dû donner lieu à un versement de l'Etat supérieur de 464 millions de francs au versement résultant de l'article 19 quater. Pour 1964 le chiffre serait de 547 millions." Cité par Georges Ribeill dans son livre "Des faveurs patronales au privilège corporatif Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours" de septembre 2003.
- 22 La fermeture d'un régime aux nouveaux embauchés de l'entreprise conduit, à long terme, c'est-à-dire à l'extinction naturelle du dernier ou de la dernière pensionné(e), à la disparition du régime. Elle pose cependant pour le régime fermé, un problème financier important et qui va en s'aggravant dans le temps du fait que tous les nouveaux embauchés sont affiliés et cotisent au régime général alors que la quasi-totalité des départs sont des affiliés du régime fermé. Ainsi pendant plusieurs décennies le régime fermé doit verser des pensions alors que ses rentrées de cotisations s'amenuisent.
- 23 Ce règlement vient d'être abrogé dans le cadre du 4° paquet ferroviaire adopté le 14 décembre 2016 par le Parlement européen.



Escalier de la Tour en gare de Paris Lyon. La police fait reculer le piquet de grève pour libérer l'entrée, le 1er juin 1968 à 8h15 © Marcel Mougey, Fi 35/6/10.



# Et maintenant ...

Ce numéro spécial des « cahiers de l'Ihs », 65° depuis la création de l'Institut d'Histoire Sociale des cheminots il y a vingt ans, apporte un regard particulier sur le mouvement de mai/juin 1968 qui complète nos travaux antérieurs plus narrateurs, accompagnés de témoignages de nombreux acteurs du moment et publiés dans des cahiers précédents.

Nous n'avons rien à y ajouter ni retrancher tant ils montraient ce mouvement de l'intérieur par ceux et celles qui l'avaient espéré, préparé, y ont participé puis en ont fêté la satisfaction de nombreuses revendications sociales consignées dans le constat de Grenelle. Des avancées déclinées ensuite dans les entreprises voire élargies dans leur contenu et enrichies, modifiant le quotidien de chacune et chacun et donnant encore plus de force pour construire l'avenir qu'ils et elles escomptaient.

Des leçons en ont été tirées. Des questions faisaient débats entrainant rancœurs et polémiques sur la portée du mouvement et ses limites.

Nous avons tenté dans ce cahier de dépasser les clichés sur les caractéristiques de la période qui a précédé mai 1968, porteuse d'un mouvement qui fut pratiquement sans précédent dans notre histoire : des millions de grévistes, des occupations d'usines et lieux de travail, y compris là où les travailleurs n'étaient pas organisés syndicalement, où le fait syndical n'avait guère de place face à la répression patronale ou au paternalisme ambiant, entraînés par la force du mouvement. Loin de la spontanéité souvent évoquée, nous avons voulu montrer, dans ce que nous avons appelé les préludes, le contexte économique, politique, social et culturel du moment, et les effets d'une décennie qui avait consacré un pouvoir personnel et une pratique démesurée des ordonnances. Un vécu de guerre coloniale toute proche, de conservatisme alors qu'émergeait une volonté d'émancipation des mœurs et de la société.

Puis nous avons voulu revenir sur l'ensemble des éléments présents pendant le conflit, notre identité dans le développement et la conduite des luttes ouvrières, le rôle qu'ont joué les étudiants, que personne ne peut nier, l'engagement des salariés, des syndicats, des partis politiques traditionnels, des diverses organisations gauchistes plus ou moins organisés, des intellectuels, des artistes et l'attitude des médias.

Enfin, nous évoquons les suites avec les principaux acquis quantitatifs et qualitatifs de mai 1968 et leurs conséquences à la fois sur les mentalités et l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Après ces trois séquences développées ici, nous pouvons légitimement poser la question : Et maintenant ?

Notre corporation à l'heure actuelle est face à son avenir : les réformes attendues et améliorations souhaitées se traduisent en reculs sociaux importants y compris sur des acquis de cette période. Il nous est apparu nécessaire que notre Institut prenne l'initiative de revenir sur ce conflit et ses acquis à un moment où pour certains, il suffirait d'agir selon un copiercoller 1968/2018. Ce serait aller vite en besogne et oublier que l'histoire ne se reproduit jamais à l'identique, mais qu'il y a néanmoins des leçons dont nous pouvons tirer arguments pour aujourd'hui. Lecteurs et lectrices de ce cahier, vous pourrez vous-même puiser des éléments de réflexions, de positionnements pour votre propre action dans l'entreprise comme dans la société dans laquelle vous vivez.

Nous avons accepté d'ouvrir toutes nos archives comme autant de pièces à conviction, au Comité Central d'Entreprise du Groupe Public Ferroviaire pour réaliser l'exposition qui sillonne ses lieux de vacances, de détente et d'activités culturelles.

Dans le même esprit d'ouverture et de partage, nous allons, dès le 21 juin, lancer notre Bibliothèque numérique grâce à une convention avec la Bibliothèque Nationale de France pour permettre au grand public un accès direct quel que soit votre appareil, PC, tablettes, smartphones et ainsi découvrir l'essentiel des publications de la Fédération Cgt, dont la *Tribune des cheminots* depuis mars 1917, date officielle de sa création, jusqu'à décembre 2004. Et naturellement vous pourrez vous immerger dans cette période de 1968, de son avant, son après et vous mettre en situation, peut-être vous dire : qu'est-ce que j'aurais fait alors ? Engagé ou sur le côté ? Revendicatif ou attentiste ?

Nous nous tournons aussi vers les structures syndicales, syndicats exécution, maitrises et cadres et sections de retraités pour les éclairer sur cette séquence, à un moment ou une foule d'initiatives, d'écrits ou articles de presse, tentent bien souvent de la récupérer, de la caricaturer ou même aussi de l'accuser des maux d'aujourd'hui.

Le grand conflit qui traverse ce mai-juin 2018 dans l'entreprise, l'avenir du service public ferroviaire, les conditions sociales des cheminots et leur statut démontrera sans doute sa filiation sur nombre de points qui avaient marqué 1968 sans que l'on puisse dire aujourd'hui si viendra un nouveau printemps ou d'autres saisons. Mais le vent de révolte soufflera de nouveau...

> Patrick Chamaret Président de l'Ihs Cgt Cheminots



# **Morceaux choisis**

# Au printemps de quoi rêvais-tu? Jean Ferrat

Au printemps de quoi rêvais-tu?
Vieux monde clos comme une orange,
Faites que quelque chose change,
Et l'on croisait des inconnus
Riant aux anges
Au printemps de quoi rêvais-tu?

Au printemps de quoi riais-tu?
Jeune homme bleu de l'innocence,
Tout a couleur de l'espérance,
Que l'on se batte dans la rue
Ou qu'on y danse,
Au printemps de quoi riais-tu?

Au printemps de quoi rêvais-tu?

Poing levé des vieilles batailles,

Et qui sait pour quelles semailles,

Quand la grève épousant la rue

Bat la muraille,

Au printemps de quoi rêvais-tu?

Au printemps de quoi doutais-tu?

Mon amour que rien ne rassure

Il est victoire qui ne dure,

Que le temps d'un Ave, pas plus

Ou d'un parjure,

Au printemps de quoi doutais-tu?

Au printemps de quoi rêves-tu?

D'une autre fin à la romance,

Au bout du temps qui se balance,

Un chant à peine interrompu

D'autres s'élancent,

Au printemps de quoi rêves-tu?

D'un printemps ininterrompu





# Paris mai Claude Nougaro

Mai, mai, mai, Paris mai Mai, mai, mai, Paris Le casque des pavés ne bouge plus d'un cil La Seine de nouveau ruisselle d'eau bénite Le vent a dispersé les cendres de Bendit Et chacun est rentré chez son automobile. l'ai retrouvé mon pas sur le glabre bitume Mon pas d'oiseau forçat enchainé à sa plume Et piochant l'évasion d'un rossignol titan Capable d'assurer le Sacre du Printemps. Ces temps-ci, je l'avoue, j'ai la gorge un peu âcre Le Sacre du Printemps sonne comme un massacre Mais chaque jour qui vient embellira mon cri Il se peut que je couve un Igor Stravinski Mai, mai, mai, Paris mai Mai, mai, mai, Paris Et je te prends Paris dans mes bras pleins de zèle Sur ma poitrine je presse tes pierreries Je dépose l'aurore sur tes Tuileries Comme rose...







juin 1968. Coll. IHS-CGT cheminots, © Guy Poitou, Carnet A, Fi 45/28.

# Le temps du muguet Francis Lemarque

Il est revenu le temps du muguet Comme un vieil ami retrouvé Il est revenu flâner le long des quais Jusqu'au banc où je t'attendais Et j'ai vu refleurir L'éclat de ton sourire Aujourd'hui plus beau que jamais

Le temps du muguet ne dure jamais Plus longtemps que le mois de mai Quand tous ses bouquets déjà se sont fanés Pour nous deux rien n'aura changé Aussi belle qu'avant Notre chanson d'amour Chantera comme au premier jour Il s'en est allé le temps du muguet Comme un vieil ami fatigué Pour toute une année pour se faire oublier En partant il nous a laissé Un peu de son printemps Un peu de ses vingt ans

Pour s'aimer pour s'aimer longtemps.

« Francis Lemarque est venu chanter. On lui a fait une ovation et quand il a terminé, chacun lui a présenté sa carte de gréviste à dédicacer.

On a eu du cinéma presque tous les soirs et puis la troupe du « Gros Caillou » est venue présenter une pièce de Robert Merle. C'était le soir. Après la représentation il y a eu discussion parce que c'était une pièce d'actualité Les comédiens de la troupe ont été passionnés tout comme les cheminots dont beaucoup n'avaient jamais vu une pièce de théâtre. Les artistes nous ont dit qu'ils ont interprété cette pièce comme jamais ils ne l'avaient encore jouée, parce que nous étions proches d'eux. Et le lendemain soir, ils sont revenus jouer en nous faisant la surprise d'amener Robert Merle ».

> Un témoin de mai-juin 1968 Cheminot de Paris St Lazare- Récit paru dans « L'almanach 1969 de l'Humanité »



# Ma liberté

# Georges Moustaki

Ma liberté Longtemps je t'ai gardée comme une perle rare.

> Ma liberté, c'est toi qui m'as aidé à larguer les amarres, pour aller n'importe où pour aller jusqu'au bout des chemins de fortune, pour cueillir en rêvant une rose des vents sur un rayon de lune!

Ma liberté
devant tes volontés
ma vie était soumise
ma liberté,
je t'avais tout prêté
ma dernière chemise
Et combien j'ai souffert
pour pouvoir satisfaire
toutes tes exigences!
J'ai changé de pays,
j'ai perdu mes amis
pour garder ta confiance!

Ma liberté,
tu as su désarmer
mes moindres habitudes
ma liberté,
toi qui m'as fait aimer
même la solitude.
Toi qui m'as fait sourire
quand je voyais finir une belle aventure,
toi qui m'a protégé
quand j'allais me cacher
pour soigner mes blessures!

Ma liberté,
pourtant je t'ai quittée
une nuit de décembre.
J'ai déserté
les chemins écartés
que nous suivions ensemble,
lorsque, sans me méfier,
les pieds et poings liés
je me suis laissé faire,
et je t'ai trahi
pour une prison d'amour
et sa belle geôlière!





